

Transports

Gouvernement du Québec

Décret 859-2008, 3 septembre 2008

Loi sur la voirie
(L.R.Q., c. V-9)

CONCERNANT les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9), le gouvernement détermine, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route sous la gestion du ministre devient, à compter de la date indiquée au décret, gérée par une municipalité selon le chapitre I et la section I du chapitre IX du titre II de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route alors sous la gestion d'une municipalité devient, à compter de la date indiquée au décret, sous la gestion du ministre;

ATTENDU QUE les décrets numéros 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997, 1538-97 du 26 novembre 1997, 724-98 du 27 mai 1998, 1565-98 du 16 décembre 1998, 938-99 et 939-99 du 18 août 1999, 154-2000 du 16 février 2000, 871-2000 du 28 juin 2000, 945-2000 du 26 juillet 2000, 114-2001 du 14 février 2001, 978-2001 du 23 août 2001, 529-2002 du 1^{er} mai 2002, 950-2002 du 21 août 2002, 1520-2002 du 18 décembre 2002, 533-2003 du 11 avril 2003, 788-2003 du 16 juillet 2003, 1168-2003 du 5 novembre 2003, 39-2004 du 14 janvier 2004, 216-2004 du 17 mars 2004, 395-2004 du 21 avril 2004, 743-2004 du 4 août 2004, 977-2004 du 20 octobre 2004, 815-2005 du 31 août 2005, 36-2006 du 25 janvier 2006, 662-2006 du 28 juin 2006, 66-2007 du 30 janvier 2007, 566-2007 du 27 juin 2007, 750-2007 du 28 août 2007 et 1126-2007 du

12 décembre 2007 ont déterminé, par municipalité, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QUE, en vertu du présent décret, il y a lieu de modifier les annexes de ces décrets afin de corriger la description de certaines routes, de faire état de routes ayant été l'objet d'un réaménagement géométrique ainsi que de celles ayant été l'objet d'un changement de largeur d'emprise;

ATTENDU QUE, en vertu du présent décret, il y a lieu de modifier les annexes de ces décrets afin de déterminer que certaines routes sous la gestion du ministre deviennent sous la gestion des municipalités où sont situées ces routes et que certaines autres routes sous la gestion des municipalités deviennent sous la gestion du ministre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Transports:

QUE les annexes des décrets numéros 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997, 1538-97 du 26 novembre 1997, 724-98 du 27 mai 1998, 1565-98 du 16 décembre 1998, 938-99 et 939-99 du 18 août 1999, 154-2000 du 16 février 2000, 871-2000 du 28 juin 2000, 945-2000 du 26 juillet 2000, 114-2001 du 14 février 2001, 978-2001 du 23 août 2001, 529-2002 du 1^{er} mai 2002, 950-2002 du 21 août 2002, 1520-2002 du 18 décembre 2002, 533-2003 du 11 avril 2003, 788-2003 du 16 juillet 2003, 1168-2003 du 5 novembre 2003, 39-2004 du 14 janvier 2004, 216-2004 du 17 mars 2004, 395-2004 du 21 avril 2004, 743-2004 du 4 août 2004, 977-2004 du 20 octobre 2004, 815-2005 du 31 août 2005, 36-2006 du 25 janvier 2006, 662-2006 du 28 juin 2006, 66-2007 du 30 janvier 2007, 566-2007 du 27 juin 2007, 750-2007 du 28 août 2007 et 1126-2007 du 12 décembre 2007 concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports soient modifiées, en regard des municipalités indiquées, par les corrections à la description, les ajouts, les retraites, les réaménagements géométriques et les changements de largeur d'emprise des routes énumérées en annexe du présent décret;

QUE le présent décret prenne effet à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

ANNEXE

ROUTES DONT LA GESTION INCOMBE AU MINISTRE DES TRANSPORTS

NOTE DE PRÉSENTATION

A) CORRECTION À LA DESCRIPTION, AJOUT OU RETRAIT

Les routes identifiées dans les sections « Correction à la description », « Ajout » ou « Retrait » de l'annexe du présent décret ont été décrites pour chaque municipalité où elles sont situées à l'aide des cinq éléments suivants :

1. Classe de la route

La nomenclature des classes de routes provient de la classification fonctionnelle établie par le ministère des Transports.

2. Identification de section

Les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de sept groupes différents :

Route :	Groupe 1 :	Numéro de la route
	Groupe 2 :	Numéro du tronçon de la route
	Groupe 3 :	Numéro de la section de la route
Sous-route :	Groupe 4 :	Le seul chiffre autre que le zéro pouvant apparaître dans ce groupe est le 3 et il est utilisé lorsqu'on identifie une ou plusieurs bretelles
	Groupe 5 :	Ce groupe de chiffres indique un numéro séquentiel de carrefour à l'intérieur d'un tronçon routier
	Groupe 6 :	Lettre identifiant la bretelle, le cas échéant
	Groupe 7 :	Lettre identifiant le type de chaussée (C : Contiguë S : Séparée)

3. Nom de la route

Pour les routes dont le numéro est inférieur à 1 000, c'est ce numéro qui est inscrit dans cet élément et non l'odonyme. Pour les routes dont le numéro est de 10 000 et plus, c'est l'odonyme qui est utilisé au lieu du numéro de la route.

Lorsqu'il existe le long d'une section de route une ou plusieurs bretelles, on inscrit également dans cet élément le nombre total de bretelles rattachées à cette section ; on retrouve alors sous la rubrique « Longueur en km » la longueur cumulée de toutes ces bretelles.

4. Localisation du début

Cet élément contient la description d'un repère physique pour localiser le début d'une section de route ou identifie une limite municipale dans les cas où une section de route se trouve dans plus d'une municipalité.

5. Longueur en km

La longueur en kilomètre est inscrite pour chaque route ou partie de route. Cette longueur, établie par le ministre des Transports, correspond à la distance parcourue par un véhicule entre deux points, et ce, sans que soit prise en considération la configuration de la route (nombre de voies, surlargeurs, etc.). Ainsi, la longueur est la même que ce soit une autoroute ou une route collectrice.

B) CHANGEMENT DE LARGEUR D'EMPRISE

Les routes identifiées dans la section « Changement de largeur d'emprise » de l'annexe du présent décret ont été décrites, pour chaque municipalité où elles sont situées, à l'aide des six éléments suivants :

1. Identification de section

Dorénavant, les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de trois groupes différents :

Route :	Groupe 1 :	Numéro de la route
	Groupe 2 :	Numéro du tronçon de la route
	Groupe 3 :	Numéro de la section de la route

2. Nom de la route**3. Nom de l'arpenteur-géomètre****4. Numéro des minutes****5. Numéro du plan****6. Longueur en km****C) RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE**

Les routes identifiées dans la section « Réaménagement géométrique » de l'annexe du présent décret ont été décrites à l'aide des cinq éléments de la section A ci-dessus ainsi que du numéro de plan, du nom de l'arpenteur-géomètre et du numéro de ses minutes.

NOTE : La désignation des lieux apparaissant à l'annexe n'est pas nécessairement conforme aux normes de la Commission de toponymie du Québec.

CORRECTIONS À LA DESCRIPTION

ASBESTOS, V (4004300)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	74281-01-025-000-C	Boulevard du Conseil	Fin chaussées séparées	1,57

est remplacée par

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	77711-01-025-000-C	Boulevard du Conseil	Fin chaussées séparées	1,57

LARTIGUE, PARTIE, NO (9490405)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00175-03-145-0-00-0	Route 175	Limite Lartigue, partie, no	7,02

et

LARTIGUE, PARTIE, NO (9490406)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00175-03-141-0-00-7	Route 175	Limite Territoire non subdivisé, no	0,24

est remplacée par

TNS LAC-MINISTUK, NO(9490403)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00175-03-143-000-C	Route 175	Ancienne limite de Lartigue, partie, no	7,26

STANSTEAD, V (4500800)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00247-01-025-000-C	Route 247	Limite L'Avenir, m	6,57
selon le plan AA21-6100-9801 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous le numéro 761 de ses minutes				

est remplacée par

Collectrice	00247-01-025-000-C	Route 247	Intersection autoroute 55	6,57
selon le plan AA21-6100-9801 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous le numéro 761 de ses minutes				

AJOUTS

BEAUCEVILLE, V (2702800)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00073-01-101-000-S*	Autoroute 73 3 bretelles	Intersection route du Golf	3,70 1,72
Collectrice	87662-01-005-000-C	Accès autoroute 73 nord	Bretelle 'B' de l'autoroute 73	0,27

* Cette section de route est également située sur le territoire de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce

SAGUENAY, V (9406500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00172-01-212-000-C	Route 172	Pont sur rivière Shipshaw	4,21

est remplacée par

Régionale	00172-01-212-000-C	Route 172 1 bretelle	Pont sur rivière Shipshaw	4,21 0,10
-----------	--------------------	-------------------------	---------------------------	--------------

SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE, V (2704300)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00073-01-101-000-S*	Autoroute 73	Limite Beauceville, v	0,51

* Cette section de route est également située sur le territoire de la ville de Beauceville

RETRAITS**ESCUMINAC, M (0602500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Locale	97270-01-015-000-C	Rue de l'École	Intersection de la route 132	0,97

GRANDE-RIVIÈRE, V (0201500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Locale	98819-01-010-000-C	Rue des Trois-Maisons	Intersection route 132 est	0,44

VAUDREUIL-DORION, V (7108300)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Locale	30111-01-021-000-S	Boulevard de la Cité-des-Jeunes	Intersection route 340	1,47
Locale	30111-01-040-000-S	Boulevard de la Cité-des-Jeunes	Intersection avenue Saint-Charles	0,09
Locale	30111-01-050-000-C	Boulevard de la Cité-des-Jeunes 2 bretelles	Fin des voies séparées	1,57 0,11
Locale	30114-01-010-000-C	Rue Boisvert	Intersection avenue Saint-Charles	0,49
Locale	30114-01-020-000-S	Rue Boisvert	Fin voie contiguë	0,06

RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES ET AJOUTS

GATINEAU, V (8101700)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00148-03-048-000-S	Route 148	Intersection chemin de la Montagne	2,90
Nationale	00148-03-060-000-S	Route 148 1 bretelle	Intersection rue Jogues	0,51 0,10

est remplacée par

Nationale	00148-03-050-000-S	Route 148	Intersection chemin de la Montagne	2,23
Nationale	00148-03-062-000-S	Route 148 2 bretelles	À l'ouest de la rue Labelle	1,18 0,14
Nationale	25915-01-010-000-S	Carrefour giratoire - rue De Montigny	Début du carrefour giratoire	0,07
Nationale	25917-01-010-000-S	Carrefour giratoire rue Labelle	Début du carrefour giratoire	0,07

SAINT-FRANÇOIS-DE-BEAUCE, M (2703000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00173-01-160-0-00-9	Route 173	Limite Beauceville, v	5,01
Nationale	87650-01-000-0-00-6	Rang Sainte Corinne	Intersection route 173	11,21

est remplacée par

BEAUCEVILLE, V (2702800)

Nationale	00173-01-161-000-C	Route 173 1 bretelle	Ancienne limite Saint-François-de-Beauce, m	2,23 0,39
Nationale	87650-01-011-000-C	Route du Golf	Intersection route 173	2,34
Nationale	87650-01-021-000-C	Route du Golf	Intersection rang de la Plée	8,87
Régionale	00173-01-165-000-C	Route 173	Intersection route du Golf	3,87
selon le plan AA20-3471-8211-2 préparé par Lucien Marquis, a.-g., sous le numéro 883 de ses minutes et par Carole Lebel, a.-g., sous les numéros 70, 76, 80, 106, 125, 138 et 153 de ses minutes				

SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE, V (2704300)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00073-01-110-0-00-2	Autoroute 73 2 bretelles	Intersection route 276	14,53 1,65

est remplacée par

Autoroute	00073-01-105-000-C	Autoroute 73 4 bretelles	Fin des voies séparées	14,53 3,44
selon le plan EX-75-32-451 préparé par Luc Pelletier, a.-g., sous le numéro 1978 de ses minutes et par Michel Roberge, a.-g., sous le numéro 6321 de ses minutes, selon le plan AA20-3471-8211 préparé par Lucien Marquis, a.-g., sous le numéro 820 de ses minutes, par Michel Roberge, a.-g., sous les numéros 6979, 6999, 7008 et 7030 de ses minutes et par Carole Lebel, a.-g., sous le numéro 93 de ses minutes et selon le plan AA20-3471-8211-2 préparé par Lucien Marquis, a.-g., sous le numéro 883 de ses minutes				

TNS LAC-MINISTUK, NO (9490403)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00175-03-121-000-C	Route 175	Limite TNS Lac-Pikauba, no	10,92
Nationale	00175-03-130-0-00-7	Route 175	Pont sur rivière Gilbert	11,59
Nationale	00175-03-143-000-C	Route 175	Ancienne limite de Lartigue, partie, no	7,26
est remplacée par				
Nationale	00175-03-122-000-C	Route 175	Limite TNS Lac-Pikauba, no	3,54
Nationale	00175-03-125-000-S	Route 175	Fin de la voie contiguë	6,86
Nationale	00175-03-131-000-C	Route 175	Fin des voies séparées	12,04
Nationale	00175-03-144-000-C	Route 175	Ancienne limite de Lartigue, partie, no	2,96
Nationale	00175-03-151-000-S *	Route 175	Fin de la voie contiguë	2,61

* Cette section de route est également située sur le territoire de la ville de Saguenay
et

SAGUENAY, V (9406800)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00175-03-151-000-S *	Route 175	Limite TNS Lac-Ministuk, no	3,69

* Cette section de route est également située sur le territoire non organisé de Lac-Ministuk

RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES**ESCUMINAC, M (0602500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-19-100-000-C	Route 132	Limite Nouvelle	14,53

est remplacée par

Nationale	00132-19-103-000-C	Route 132	Limite Nouvelle	14,50
Locale	97270-01-015-000-C	Rue de l'École	Intersection de la route 132	0,97
selon le plan AA20-3174-8403-A préparé par Pascal Mercier, a.-g., et le plan TR-6309-154-84-0025 préparé par G. Magella Proulx, a.-g., respectivement sous les numéros 692 et 2249 de leurs minutes				

GRANDE-RIVIÈRE, V (0201500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-17-150-0-00-3	Route 132	Pont sur ruisseau Castigan	3,18

est remplacée par

Nationale	00132-17-157-000-C	Route 132	Pont ruisseau de Castigan	2,82
Locale	98819-01-010-000-C	Rue des Trois-Maisons	Intersection route 132 est	0,44
selon le plan AA20-3172-7403-A préparé par Bernard Quirion, a.-g., sous le numéro 1181 de ses minutes et par Gilles Gagné, a.-g., sous les numéros 414, 442, 450, 464, 465, 473, 486, 556, 570 et 581 de ses minutes et le plan 622-84-A0-096 préparé par Jean-Damien Roy, a.-g., sous le numéro 6654 de ses minutes, par Michel Brisson, a.-g., sous les numéros 784, 816, 820, 822 et 985 de ses minutes et par Gilles Gagné, a.-g., sous les numéros 296 et 316 de ses minutes				

L'ANSE-SAINT-JEAN, M (9421000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	48576-01-000-0-00-1	Rue Saint-Jean-Baptiste	Intersection route 170	6,00
Collectrice	48578-01-000-0-00-7	Rue des Coteaux - Chemin Périgny	Intersection route 170	4,23

est remplacée par

Collectrice	48576-01-008-000-C	Rue Saint-Jean-Baptiste	Intersection route 170	6,00
Collectrice	48578-01-008-000-C	Rue des Coteaux - Chemin Périgny	Intersection route 170	4,22

selon le plan AA20-3671-9719 préparé par Bernard Quirion, a.-g., sous le numéro 1244 de ses minutes

LATERRIÈRE, V (9404500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00175-03-149-0-00-6	Route 175	Ancienne limite de Lartigue, partie, no	0,82
Nationale	00175-03-150-0-00-2	Route 175	297 mètres au nord du pont Simoncouche	8,01

est remplacée par

SAGUENAY, V (9406800)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00175-03-155-000-C *	Route 175	Fin des voies séparées	6,80

NOUVELLE, M (0602000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-19-073-000-C	Route 132	Limite Saint-Omer, P	14,52

est remplacée par

Nationale	00132-19-080-000-C	Route 132	Limite Carleton-sur-Mer, v	14,50
-----------	--------------------	-----------	----------------------------	-------

selon le plan 622-97-A0-040 préparé par Michel Brisson, a.-g., sous les numéros 1336, 1354, 1355, 1356, 1373, 1375, 1390, 1392, 1393 et 1541 de ses minutes

REPENTIGNY, V (6001300)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00040-04-040-0-00-0	Autoroute 40 25 bretelles	Pont sur rivière L'Assomption	8,74 17,74

est remplacée par

Autoroute	00040-04-040-000-S	Autoroute 40 23 bretelles	Pont sur rivière L'Assomption	8,74 9,89
-----------	--------------------	------------------------------	-------------------------------	--------------

selon le plan TR80-5100-0533 préparé par Bernard Brisson, a.-g., sous les numéros 4780 de ses minutes

RIVIÈRE-ÉTERNITÉ, M (9421500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	48521-01-000-000-C	Rue Notre-Dame	Intersection route 170	0,99

est remplacée par

Collectrice	48521-01-010-000-C	Rue Notre-Dame	Intersection route 170	0,98
selon le plan AA20-3671-0234 préparé par Bernard Quirion, a.-g., sous le numéro 1290 de ses minutes				

SAINT-PACÔME, M (1407000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00230-01-057-000-C	Route 230	Limite Rivière-Ouelle, M	7,03

est remplacée par

Régionale	00230-01-057-000-C	Route 230	Limite Rivière-Ouelle, M	7,02
selon le plan TR-6509-154-07-7196 préparé par Guy Marion, a.-g., sous le numéro 1455 de ses minutes				

SAINTE-FRANÇOISE, P (1103000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00293-01-060-0-00-6	Route 293	Limite de Saint-Jean-de-Dieu, SD	3,40
Régionale	00293-01-070-0-00-4	Route 293	Intersection route 296	0,42
Régionale	00296-01-110-0-00-9	Route 296	Intersection rue Jérémie Beaulieu ou 4 ^e Rang	2,96

est remplacée par

Régionale	00293-01-065-000-C	Route 293	Limite Saint-Jean-de-Dieu, M	3,36
Régionale	00293-01-075-000-C	Route 293	Intersection route 296	0,45
Régionale	00296-01-115-000-C	Route 296	Intersection rue Principale	2,96
selon le plan 622-92-A0-018 préparé par Gilles Gagné, a.-g., sous le numéro 160 de ses minutes pour le feuillet 3 de 3 montrant la route 293 et sous le numéro 499 de ses minutes montrant la route 296				

VAUDREUIL-DORION, V (7108300)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroute	00040-02-010-0-00-0	Autoroute 40 10 bretelles	Intersection autoroute 540	7,54 3,61

est remplacée par

Autoroute	00040-02-010-000-S	Autoroute 40 7 bretelles	Intersection autoroute 540	5,54 3,91
Collectrice	30111-01-030-000-S	Boulevard de la Cité-des-Jeunes	Intersection avenue Saint-Charles	0,40
Locale	30111-01-021-000-S	Boulevard de la Cité-des-Jeunes	Intersection route 340	1,47
Locale	30111-01-040-000-S	Boulevard de la Cité-des-Jeunes	Intersection avenue Saint-Charles	0,09
Locale	30111-01-050-000-C	Boulevard de la Cité-des-Jeunes 2 bretelles	Fin des voies séparées	1,57 0,11
Locale	30114-01-010-000-C	Rue Boisvert	Intersection avenue Saint-Charles	0,49
Locale	30114-01-020-000-S	Rue Boisvert	Fin de la voie contiguë	0,06

CHANGEMENTS DE LARGEUR D'EMPRISE**NEW RICHMOND, V (0507000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-18-161-000-C	Route 132	Limite Caplan, m	13,89
selon le plan AA-6309-154-06-0397 préparé par G.-Magella Proulx, a.g., sous le numéro 2255 de ses minutes				

SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF, M (3110000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00267-01-080-000-C	Route 267	Intersection route 216	3,62
selon le plan TR-6607-154-0402 préparé par Carole Lebel, a.g., sous le numéro 186 de ses minutes				

SAINTE-MARIE, V (2603000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00173-01-271-000-C	Route 173	Limite Vallée-Jonction, m	10,56
selon le plan TR-6606-154-07 préparé par Robert Mathieu, a.g., sous le numéro 2195 de ses minutes				

CHANGEMENTS DE LARGEUR D'EMPRISE ET CORRECTIONS À LA DESCRIPTION

SAINT-COME-LINIÈRE, M (2905700)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00173-01-030-000-7	Route 173	Limite Saint-Théophile, SD	6,97
Nationale	00173-01-040-000-5	Route 173	Limite Saint-Come-de-Kennebec, P	0,86

est remplacée par

Nationale	00173-01-035-000-C	Route 173	Limite Saint-Théophile, M	7,83
-----------	--------------------	-----------	---------------------------	------

selon le plan TR-6606-154-01-0248 préparé par Carole Lebel, a.-g., sous le numéro 158 de ses minutes

SAINT-CONSTANT, V (6703500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00209-01-180-0-00-7	Route 209	Limite Saint-Rémi, V	14,48

est remplacée par

Régionale	00209-01-180-0-00-7	Route 209	Limite Saint-Rémi, V	14,49
-----------	---------------------	-----------	----------------------	-------

selon le plan TR-8709-154-93-1417 préparé par Éric Denicourt, a.-g., sous le numéro 16693 de ses minutes